

Musique et Handicap

Introduction :

La musique est l'une des pratiques culturelles les plus anciennes. Elle est un moyen de communiquer, un langage universel. Au-delà du plaisir qu'elle procure à son écoute et à sa pratique, elle peut aussi être un excellent moyen d'intégration, de socialisation, d'épanouissement.

Souvent quand on parle de culture et de personnes handicapées, on évoque l'importance de l'accès. En effet, depuis les années 70, la politique culturelle menée consiste à favoriser l'accès à la culture des populations marginalisées en développant un réseau susceptible de les accueillir. Tout cela est très bien. Mais, comment envisager également une participation culturelle active et offrir un cadre permettant d'organiser des moments où professionnels et amateurs vont pouvoir travailler ensemble ? Différentes institutions comme le Creahm par exemple, mettent en place des ateliers musicaux avec les personnes handicapées. Ces ateliers n'ont pas une vocation occupationnelle ou thérapeutique. Le projet artistique en est le fondement. Il s'agit de créer un espace de parole où toutes les personnalités peuvent se rencontrer et se dire à travers la musique.

Développement :

1. Comment se déroule un atelier musical ?

Exemple du fonctionnement de l'atelier musique au Créahm¹ :

Dès sa création dans les années 80, l'atelier musique va élaborer des projets artistiques tels que « Kid Karson » (groupe rock), « Au feu les sapeurs pompiers » (décor sonore pour le spectacle de pyrotechnie), « Van Karajan » (farce musicale théâtrale).

A cette époque, les instruments employés sont principalement des percussions, des objets de récupération et la voix.

En 1996, la rencontre avec un musicien trisomique jouant et suivant des cours de tuba, va inciter et provoquer des essais avec d'autres personnes handicapées mentales, n'ayant, elles, pas la moindre formation musicale. Ce ne sont pas les problèmes morphologiques qui ont empêché les participants de produire des sons sur des instruments à embouchures (trompette, trombone, tuba) et sur des instruments à anches (clarinette, saxophone). Progressivement, un plaisir évident de jouer et une force insoupçonnée font naître une nouvelle expression. Cet apprentissage à l'état brut ressemble plus à un jeu et s'éloigne de tout académisme.

Petit à petit, l'animateur clarifie cette « cacophonie », en jouant sur les pulsions spontanées et en soutenant rythmiquement le groupe grâce à la batterie. Des séquences musicales sont peaufinées et présentées au public : A bout'Souffle est né.

Cette situation débouche sur un répertoire qui s'étoffe et se diversifie toujours plus avec des reprises en clin d'œil sur des morceaux plus connus.

Chaque musicien possède un instrument. Le groupe répète une matinée par semaine, suit trois demi-journées d'atelier par petits groupes. Des cours particuliers où sont abordées la lecture, l'interprétation et l'improvisation sont suivis par certains. Cette formation complète le bagage des musiciens.

2. En quoi ces ateliers peuvent-ils être bénéfiques ?

Comme il l'a été brièvement expliqué dans l'introduction, l'objectif n'est pas de mettre en place des séances de musicothérapie. La finalité de ces ateliers est purement artistique. Cependant, il n'empêche que ce type de pratique se révèle incroyablement porteuse à différents niveaux et révèle des potentialités insoupçonnées...

¹ <http://www.creahm.be/atelier.asp?ateld=11&atePar=5&ateNom=Musique>

- La musique favorise l'intégration, la socialisation :

La musique est une activité riche qui permet de ressentir et d'exprimer mais aussi d'explorer la dimension affective et émotionnelle de l'être. Généralement, la musique est une activité qui se vit en **groupe**, se partage tant avec d'autres musiciens qu'avec un **public**. Elle favorise l'échange et a donc une fonction de socialisation.

Au sein du groupe :

Dans un groupe, il ne s'agit pas de jouer chacun dans son coin. Il faut tenir compte de l'autre, être à son écoute mais aussi pouvoir se faire une place. Pour cela, il est nécessaire de connaître et de maîtriser un certain nombre de règles qui rendent l'harmonie possible. Le fait d'intérioriser ces règles peut être très structurant. Cette structure intégrée peut ensuite être transposable dans d'autres activités quotidiennes. Cet apprentissage de règles communes favorise à long terme une prise d'autonomie au sein du groupe et en dehors du groupe.

Avec le public :

Quand on met en place un atelier musical avec des personnes handicapées, et avec toute autre population d'ailleurs, il est primordial d'envisager la diffusion des créations dans le cadre d'un concert, d'un enregistrement, d'un site Internet...

Cette démarche, tournée vers l'extérieur est le moment où la parole du groupe est portée vers l'autre et est donc l'aboutissement d'un processus de création collective.

C'est en vue de cet objectif que le groupe et chaque musicien qui le compose donne du sens et construit son identité.

Ce moment est l'occasion pour le public de s'exprimer également, d'exprimer ce qu'il pense, ressent face à la création du groupe. Cela permet au groupe de se sentir reconnu. Les retours d'un public permettent aussi au groupe d'affiner sa représentation de lui-même, de la création en tant que telle et de s'auto évaluer afin d'ajuster si nécessaire, la parole, le sens que le groupe souhaite porter.

- L'apprentissage de la théorie musicale facilite l'accès à des apprentissages plus complexes pour les personnes handicapées mentales.

La pratique musicale demande beaucoup d'attention et de concentration. Elle aide à développer la coordination motrice et met en place des repères temporels. Cet apprentissage peut passer essentiellement par la pratique. Cependant, certaines personnes handicapées mentales développent des connaissances en solfège, en écriture musicale. Cette approche de la musique demande un degré d'abstraction très important. Parfois, certaines personnes handicapées mentales ne parviennent pas à prendre ce recul et ont besoin de codes musicaux spécifiquement adaptés (ex : pictogrammes). Quoi qu'il en soit, et peu importe l'outil, on remarque que l'acquisition de notions abstraites facilite par la suite l'apprentissage de l'écriture, du calcul, de la lecture.

- La musique facilite la rééducation des personnes victimes d'un handicap moteur.

La pratique d'un instrument peut aider à la détente, à la rééducation et même à l'évolution dans certains cas. En effet, une grande partie du travail nécessaire à l'apprentissage d'un instrument est consacrée à la coordination, la précision gestuelle, la synchronisation...

Jouer d'un instrument favorise la confiance en soi et fait disparaître les inhibitions mais surtout permet, par un travail assidu des exercices d'apprentissage, la découverte du dépassement de ses propres limites. Ce qui est sans aucun doute une prise de conscience essentielle dans un travail d'acceptation du handicap, d'adaptation de la vie au quotidien, de rééducation.

- La musique permet le développement de certaines capacités.

Chez les personnes malvoyantes, l'ouïe et le toucher sont plus développés que dans le monde des valides. Pour apprendre à jouer de la musique, ces personnes vont devoir décortiquer et mémoriser leur instrument par le toucher. Parvenir à se surpasser, à perfectionner ses aptitudes vient compenser les difficultés quotidiennes auxquelles doivent faire faces les personnes malvoyantes et vient, encore une fois, renforcer la confiance en soi.

- La musique peut être un moyen de communication précieux pour les personnes malentendantes.

De premier abord, on pourrait penser que les personnes malentendantes n'ont pas accès à l'écoute et à la pratique musicale. Et pourtant,... Rappelons nous Ludwig van Beethoven chez qui la surdité progressait sans que, même totalement sourd, il ne s'arrête de composer !

Effectivement, une personne sourde n'entend pas la musique mais est capable d'en ressentir les vibrations, de percevoir les rythmes. Au piano, par exemple, le son est produit par de petits marteaux en bois qui percutent les cordes après pression du doigt sur la touche. La personne malentendante ressentira différemment chaque percussion en fonction de la touche, de la note.

Souvent ce type de handicap entraîne un retard au niveau du langage et de la communication. Le fait de pouvoir ressentir dans son corps des vibrations et de pratiquer un instrument amène la personne malentendante à développer un moyen d'expression. Cette démarche est particulièrement intéressante avec les plus jeunes qui n'ont pas encore une connaissance du langage des signes. Grâce à la musique, ces enfants, souvent coupés du monde, peuvent communiquer avec l'extérieur.

- La musique favorise la création de lien social chez les personnes autistes.

Pour les personnes autistes, la musique est également un moyen de communiquer extraordinaire. C'est aussi un moyen d'être apaisé et de découvrir. À Paris, l'association APTÉ (Autisme et Piano Thérapie éducative), a pu constater que la technique pianistique pouvait être bénéfique à différents niveaux :

- o progrès sensibles en psychomotricité
- o développement des capacités de concentration
- o apprentissage et acquisition de nouvelles données auditives et visuelles
- o prise de conscience de leur entité corporelle, même morcelée
- o Accès à un univers d'harmonie et de partage, qui induit la confiance en soi et le bonheur.

Conclusion :

La pratique d'un instrument de musique peut s'avérer très intéressante chez les personnes handicapées et bénéfique à différents niveaux. Ce constat est d'ailleurs finalement valable pour toute personne, handicapée ou non. Car, comme on peut souvent le constater, les personnes handicapées font preuve de beaucoup de talent et démontrent par ce fait, que nous sommes tous égaux face à la musique. Non seulement parce qu'elle est un langage universel mais sans doute simplement aussi parce que nous sommes tous égaux face aux émotions qui nous traversent et que nous ressentons tous le besoin de nous exprimer.

Allons plus loin.... La musique a ses particularités mais il est certain que toutes pratiques artistiques peuvent nous amener à cet accomplissement.

Plus globalement, nous sommes tous porteurs d'une culture qui nous façonne. Avoir accès à un espace où ces cultures peuvent se dire et se rencontrer permet à chacun de construire et de préciser sa propre identité, de poser un regard sur le monde et de le partager, d'être citoyen actif...

N'est pas le premier pas vers l'intégration ? Vers la construction d'une vie ensemble ?

Date : 18 décembre 2007

Chargée de l'analyse : Mélanie Isaac
Animatrice

Chargé de la finalisation : Thomas Pluquet
Animateur

Responsable de l'ASPH : Gisèle Marlière
Secrétaire Nationale de l'Association Socialiste de la
Personne Handicapée

BIBLIOGRAPHIE

www.apte-autisme.net
<http://monsie.wanadoo.fr/kamaeva/page4.html>
<http://www.stefhan.info/wp/surdite/musique-et-handicap-article-ufcv/>
http://diese.net/article.php3?id_article=116